

Direction : Direction Générale des Services Techniques

Urbanisme

REF : URBA2009010

Signataire : SM/FD

OBJET : Emile Dubois bilan de concertation

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.123-13 et L123-19 relatifs à la révision simplifiée et l'article L.300-2 relatif à la concertation,

VU le Plan d'Occupation des Sols de la commune,

VU la délibération du conseil municipal du 16 juillet 2009 prescrivant la révision simplifiée du POS et définissant les modalités de la concertation préalable concernant le secteur Emile Dubois,

Considérant que les modalités de la concertation définies par le Conseil Municipal du 16 juillet 2009 ont été réalisées,

Considérant que le bilan de la concertation est favorable, au regard des conclusions de l'ensemble des supports utilisés pour informer et faire participer les différentes personnes concernées, à l'approbation de la révision simplifiée engagée concernant le secteur Emile Dubois,

A l'unanimité

DELIBERE

TIRE le bilan de la concertation préalable à l'approbation de la révision simplifiée du POS concernant le secteur Emile Dubois.

PREND ACTE que le bilan est favorable à l'approbation de la révision simplifiée du POS concernant le secteur Emile Dubois.

Le Maire.